
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 24 novembre 2017

Jour de fête pour les 103 conducteurs diplômés des Transports publics genevois

Une centaine de collaborateurs des Transports publics genevois (tpg) ont participé jeudi à une cérémonie officielle donnée en leur honneur au Bachet-de-Pesay. Ils se sont vus remettre leur certificat de formation continue de conducteur en transport public. Un titre qui illustre le professionnalisme des collaborateurs des tpg.

Les Transports publics genevois (tpg) ont fêté le 23 novembre 2017 leur troisième volée de conducteurs diplômés. Au total, 103 collaborateurs ont reçu jeudi un certificat de formation continue de conducteur en transport public. « Ce titre récompense avant tout les compétences de nos collaborateurs, a déclaré Denis Berdoz, directeur général des tpg. Il témoigne aussi leur motivation. Et il atteste de l'engagement des tpg vis-à-vis d'une conduite toujours plus sûre ».

Jusqu'à la fin 2015 il n'existait pas de formation professionnelle débouchant sur un certificat de formation continue dans le domaine des transports publics. Depuis le lancement par les tpg de cette nouvelle formation, près de 200 conducteurs ont obtenu un certificat (plus de 15% des personnes à la conduite).

Formation unique en Suisse

La formation continue de conducteur en transport public, dispensée par les tpg, s'avère être unique en Suisse. Elle repose sur quatre modules qui portent sur la connaissance du métier de conducteur en transport public ; l'apprentissage de la conduite sur tram, trolleybus ou autobus ; la pratique accompagnée de la conduite et la formation de base du certificat d'aptitude professionnel. Chaque module est validé par la réussite d'un examen et/ou l'octroi d'une attestation, basés sur le règlement de formation et d'examen élaboré en accord avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de l'Etat de Genève et l'Union des Transports Publics.

Le programme de formation a été initié par les tpg pour accompagner l'évolution du métier de conducteur, observée durant la dernière décennie. En effet, le conducteur est passé de la fonction de chauffeur au rôle d'agent commercial de conduite. Il dispose aujourd'hui de compétences liées à la clientèle mais aussi à la gestion des risques et des conflits. Les nouvelles exigences formulées à l'égard des conducteurs s'expliquent notamment par la hausse sensible du nombre de voyageurs qui font confiance aux tpg. En 2000, les tpg comptaient 125 millions de voyageurs par année contre plus de 214 millions aujourd'hui. Une augmentation de la fréquentation (+71%) qui a entraîné un renforcement du sens du service.

Atout supplémentaire

La formation continue entend également préparer les conducteurs aux mutations de demain dont l'automatisation progressive des véhicules dans les transports publics. En effet, le certificat offre aux conducteurs un atout supplémentaire qui leur sera utile pour accéder un jour à d'autres fonctions.

La formation des tpg a été formellement reconnue en juillet 2014 par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Genève. Lequel a validé à cette date le certificat de formation continue de conducteur en transport public décerné par les tpg.

Pour de plus amples informations :

François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'Etat de Genève.